

Québec, le 21 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En réponse à la question inscrite au feuillet le 23 mars dernier par Mme Fournier, députée de Marie-Victorin, concernant des engagements à exiger un permis de courtier délivré par l'Organisme d'autorégulation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) pour la pratique du courtage locatif commercial, je tiens à vous informer que j'ai déjà demandé qu'on évalue la pertinence de prévoir à nouveau l'encadrement de cette activité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric Girard